

Soustons, le 03/04/2025

Direction Générale des Services
Nos réf. : WR/CG

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Aurélie SOUBESE, Elodie MONTERO.

Procuration : Elisabeth DA SILVA donne procuration à Frédérique CHARPENEL — Michel CASTETS donne procuration à Serge VIAROUGE, — Delphine ALLEGRE donne procuration à Isabelle MAINPIN — Aurélie SOUBESE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU



Décisions prises par Madame le Maire par délégation :

Aucune décision n'a été prise entre le conseil municipal du 20 mars 2025 et celui-ci.



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2025 :

Madame le Maire propose d'arrêter le procès-verbal du dernier conseil municipal lors de la prochaine séance programmée le 15 avril prochain en raison des délais trop courts entre le conseil du 20 et celui-ci.

Vote : Unanimité



Ordre du jour de la séance

N° d'ordre	Objet	Intitulé
25.03.31 - 018	Finances locales – Décisions budgétaires -	Débat d'orientations budgétaires



Monsieur Olivier PEANNE intervient : « Madame le Maire je souhaiterai reprendre les chiffres comme je l'avais souligné lors de la dernière séance. Il nous a été reproché par votre 1^{er} adjoint l'évolution de l'effectif, ce que nous avons compris certes l'évolution mentionnée est bien celle qui figure dans l'annexe du budget primitif mais qu'il convenait de moduler cette évolution ou cette augmentation. J'ai pu observer quand matière d'effectif c'est le seul document que nous ayons. Donc nous reprocher des éléments dont nous n'avons ni la communication et dont nous ne disposons pas et nous traiter de mauvaise foi cela nous semble arbitraire.

Le deuxième élément porte sur l'augmentation. L'augmentation des dépenses salariales, puisqu'il a été remis en cause le montant de 32 % au motif que l'augmentation n'était que de 18,60 % variation 2022/2023. A ceci près que dans notre note nous parlons d'une augmentation sur 2 ans et non sur 1. Donc si nous prenons en compte l'augmentation de ce poste en 2022 et en 2023 tel que ça été écrit nous arrivons bien que ce soit au regard du budget primitif ou au regard des comptes administratifs nous arrivons à 32 voire 33 %. Nous accuser de mauvaise foi alors que manifestement cette note n'a pas été bien lue me semble fort de café. »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Je retire mes propos, je présente mes excuses. Sur les effectifs, il y a des raisons déjà abordées plusieurs fois, à périmètre égal, la hausse est bien moindre. »

FINANCES

25.03.31 - 018 Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Alain CAUNEGRE

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Le conseil municipal est réuni à nouveau pour le débat d'orientation budgétaire en prenant en compte vos remarques lors du précédent conseil. C'est ainsi que le tableau épargne et endettement a été dissocié puisque sur le précédent document correspondait à une présentation des comptes consolidés, nous avons détaillé budget principal et annexes et nous retrouvons les consolidés. Nous étions sur un tableau qui concernait les comptes administratifs et qui s'arrêtait sur 2024. Nous avons rajouté le tableau d'épargne sur les budgets primitifs permettant d'ajouter 2025.

Ensuite il y a l'échéancier de la dette en rajoutant les montants que vous souhaitiez. Nous avons rajouté une page sur les relations avec l'intercommunalité MACS en reprenant les compétences obligatoires transférées et la relation financière. Et enfin ont été rajoutés les budgets annexes.

Pour finir, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait une erreur sur les documents d'où la présence sur table de documents complémentaires notamment celui sur les recettes de fonctionnement, erreur matérialisée en rouge ; donc le montant de la fiscalité locale qui sur le document précédent avait été reportée à 7 218 145 € en réalité nous sommes à 7 508 145 €. Ce qui impacte l'évolution des recettes réelles de fonctionnement de BP à BP qui sont de 10,01 alors qu'elles étaient calculées à 12,70 % sur le document précédent.

Nous avons rajouté deux autres documents : l'échéancier de la dette sur lequel nous avons rajouté les montants et un encours consolidé de la dette.

Tous ces documents sont de nature il nous semble à répondre à vos demandes. »

A- ENJEUX POLITIQUES

L'élaboration du budget, pour le dernier exercice complet de la mandature, se fait dans un contexte géopolitique et économique difficile.

Plusieurs éléments laissent à craindre que l'activité économique entre dans une période de ralentissement. Certaines analyses évoquent la possibilité d'entrée en récession. Les tensions internationales entraînent une contraction de la demande, du fait d'une diminution du pouvoir d'achat ou d'un arbitrage en faveur d'une épargne de précaution souvent citées. De plus, certains secteurs économiques éprouvent des difficultés à s'adapter avec des répercussions sur l'emploi attendues.

B- CONTEXTE ECONOMIQUE

L'environnement économique est en large partie tributaire des développements géopolitiques et sanitaires, mais aussi des réactions de politiques économiques face à ce contexte.

Dans un contexte marqué par des incertitudes persistantes, l'élaboration des orientations budgétaires 2025 s'inscrit dans un environnement économique complexe.

Situation mondiale

L'économie mondiale reste confrontée à des défis majeurs, notamment une croissance atone dans de nombreuses régions, exacerbée par les tensions géopolitiques et les répercussions de la crise climatique. L'inflation, bien qu'en ralentissement dans certaines zones, demeure une préoccupation centrale, alimentée par des perturbations des chaînes d'approvisionnement et une forte volatilité des prix de l'énergie. Les banques centrales, tout en ajustant leurs politiques monétaires, tentent de trouver un équilibre entre le soutien à la croissance et la lutte contre la hausse des prix.

Les évolutions géopolitiques que nous connaissons actuellement amènent une grande source d'incertitude sur l'économie mondiale tout comme les dernières prises de position commerciales des Etats Unis qui viennent perturber l'ordre commercial établi et ainsi renforcer le sentiment d'inquiétude des acteurs économiques.

Situation Européenne

Au sein de la zone euro, la reprise économique est inégale, avec des disparités marquées entre les États membres. L'euro, soumis à des variations de change, reflète une certaine résilience face aux turbulences globales. Cependant, les débats autour des politiques budgétaires et du Pacte de stabilité et de croissance rappellent la nécessité d'une coordination renforcée pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux. L'Union européenne mise sur des investissements stratégiques dans la transition écologique et numérique pour relancer durablement son économie. En octobre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a abaissé son taux directeur à 3,25 % (contre 3,75 % précédemment), marquant ainsi sa troisième réduction en quatre réunions. Cette décision vise à stimuler l'économie européenne, confrontée à des performances décevantes, notamment une récession probable en Allemagne et une stagnation de la consommation et de l'investissement.

Par ailleurs, l'inflation dans la zone euro a diminué à 1,7 % en septembre, en partie grâce à la baisse des prix de l'énergie. Cependant, la BCE reste vigilante quant à la durabilité de cette tendance, compte tenu de la volatilité des marchés énergétiques.

Situation nationale

En France, l'activité économique affiche des signes de ralentissement, notamment sous l'effet d'une consommation des ménages en berne face à la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

La croissance du PIB en 2024 est estimée à 0,9 %, légèrement au-dessus des prévisions initiales, portée par une reprise modeste des investissements privés et un léger regain des exportations, malgré une consommation intérieure encore contrainte par la faiblesse du pouvoir d'achat. Les mesures gouvernementales ciblées pour soutenir la transition énergétique et l'industrialisation verte ont également contribué à maintenir une certaine dynamique économique.

La croissance prévue pour 2025 est de l'ordre de 1,2 % grâce, entre autres, à un ralentissement des hausses de taux d'intérêts de la banque centrale européenne.

Sur le plan politique, la fin de l'année a été bouleversée par des événements aboutissant à la démission du gouvernement Barnier et le rejet du PLF 2025.

Le PLF a finalement été adopté en ce début d'année permettant le fonctionnement de l'Etat et des collectivités.

C- LOI DE FINANCES POUR 2025

La loi de finances pour 2025 est la troisième loi de finances de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

Elle a été adoptée le 14 février dernier après une procédure très mouvementée.

Les principales conséquences pour les collectivités sont :

➤ **Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)** remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du projet de loi de finances. Le DILICO opère un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités.

Pour le bloc communal, les mairies concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO. Soustons ne sera pas concerné cette année mais au vu de la situation des comptes publics, une extension de ce dispositif pourrait être envisagée.

➤ Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales

Comme prévu dans la version initiale du projet de loi de finances, les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), cela concerne donc essentiellement les intercommunalités. Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les intercommunalités.

De plus, elle limite l'intéressement des intercommunalités à l'accueil et au développement des entreprises de leur territoire en privant le fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) de ressources nouvelles pour 2025.

➤ **Dotations d'Investissement : DETR, Fonds vert, DSIL**

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Ce freinage brutal envoie un message de prudence aux acteurs locaux, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.

➤ **DGF : comment financer l'accroissement de la péréquation ?**

L'abondement de 150 M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités.

➤ **Baisse de la DCRTP et de la dotation de garantie des FDPTP**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), dont une petite partie est reversée à la commune (3 500 €), ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'État aux collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, elles sont en baisse de 429 M€ pour la DCRTP et de 58 M€ pour la dotation de garantie des FDPTP.

La DCRTP des communes recule de 52 M€ (-21,6 %) et celle des intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150 M€ (-16,8 %). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Par conséquent, les évolutions individuelles différeront des évolutions globales : elles pourront être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas. Le niveau des recettes de fonctionnement dépendant du degré d'intégration intercommunal, et non de la richesse relative, on pourra regretter de nouveau l'utilisation de ce critère de répartition de la baisse de la DCRTP. La commune de Soustons ne devrait pas être directement impactée par cette mesure.

➤ **Augmentation des cotisations à la CNRACL**

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1^{er} janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028. Elles ne répondent pas aux attentes des employeurs territoriaux, qui souhaitent que soient engagées des négociations pour une remise à plat du financement de la CNRACL, avant toute modification du taux de contribution.

Ces augmentations impactent le budget de la commune à hauteur de 120K€ pour 2025.

Au total, ces différentes mesures représentent une contribution globale très forte demandée aux collectivités territoriales, estimée à minima à 5,5 Md€ pour 2025, dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3 Md€ pour les intercommunalités.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les orientations budgétaires se doivent de traduire et concrétiser les engagements de la municipalité tout en conservant des marges de manœuvre afin de toujours pouvoir répondre aux besoins du territoire.

La commune a toujours fait les choix lui permettant d'agir parallèlement et de manière coordonnée, à la fois sur des services publics à la population adaptés et de qualité et un programme d'investissement ambitieux pour entretenir, moderniser et adapter la ville aux évolutions de la société et du territoire.

Ces 2 axes constituent les 2 piliers de l'action municipale au quotidien pour assurer à la population une qualité de vie préservée.

C'est dans cet esprit que le budget 2025 a été construit, en accompagnant le développement des services en progression (ALSH, Crèche, ...), en confortant et renforçant les services de proximité qui donne satisfaction et œuvre au vivre ensemble et la qualité de vie (Culture, sport, propreté, espaces verts, sécurité), tout en prévoyant les travaux d'aménagement indispensables de notre centre-ville et de modernisation de nos infrastructures.

L'ensemble de ces politiques intègre les questions de transition énergétique aussi bien grâce au développement des modes doux de déplacements mais aussi en imposant des programmes techniques ambitieux sur toutes les opérations de travaux (photovoltaïques, traitement des eaux, toiture végétalisée, LED, création d'îlot de fraîcheur, ...).

La gestion financière prudente et avisée durant tout le mandat, caractérisée par une vigilance constante sur les coûts de fonctionnement, par la multiplication des partenariats pour le subventionnement des opérations ou des services et par le désendettement progressif dans une période de hausse du coût du crédit, permet aujourd'hui de disposer des marges de manœuvre pour concrétiser des projets importants et essentiels pour notre commune.

Le présent budget se projette aussi sur l'avenir en prévoyant aussi les études pour les chantiers à venir car Soustons comme son territoire continue d'avancer et d'évoluer et qu'il est du devoir de la commune de participer à ce mouvement et d'en être le moteur pour en garder la maîtrise.

Cette année comme les années précédentes les 4 axes de la construction budgétaires seront donc à nouveau :

- La maîtrise des coûts de fonctionnement tout en garantissant la qualité du service à l'usager
- La maîtrise des taux d'imposition
- La maîtrise de l'endettement et la recherche de financement partenarial
- La garantie d'un niveau d'investissement ambitieux au service des transitions et de la qualité du vivre ensemble à Soustons.

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Prévision BP2025	Evolution BP/BP
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 805 645 €	2 804 785 €	2 821 881 €	0,58 %
CHARGES DE PERSONNEL	6 235 883 €	6 094 327 €	6 469 000 €	3,74 %
ATTENUATION DE PRODUITS	170 000 €	11 434 €	12 000 €	-92,94 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 353 583 €	1 280 594 €	1 386 745 €	2,45 %
CHARGES FINANCIERES	125 000 €	119 980 €	136 713 €	9,37 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 €	148 €	1 000 €	-66,67 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 693 111 €	10 311 267 €	10 827 339 €	1,26 %
DOTATION PROVISION	2 000 €	0 €	1 000 €	-50,00 %
OPERATIONS D'AMORTISSEMENT	493 000 €	494 697 €	451 000 €	-8,52 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 188 111 €	10 805 965 €	11 279 339 €	0,82 %

Les « **Charges à caractère général** » ont été travaillées et évaluées pour rester stables en 2025 malgré l'intégration du budget de la Maison de Santé. La baisse relative du prix de l'énergie, la tenue en 2024 d'opérations exceptionnelles (Commémoration du déplacement des Alsaciens, remise en forme et reprise du platelage de la plage, nettoyage de la zone UCPA, ...) et l'attention portée pour rationaliser les consommations doivent permettre d'absorber les hausses de nos fournisseurs.

Pour le secteur de l'énergie les appels d'offres lancées par le groupement de commande des syndicats d'électrification de la Nouvelle Aquitaine auquel nous adhérons par l'intermédiaire du SYDEC, prévoit une baisse de l'électricité hors éclairage public et du gaz d'environ 15 %.

Cette tendance couplée avec la poursuite du travail de sobriété énergétique de tous les usagers des installations doit permettre une stabilisation de nos dépenses d'énergie.

Comme chaque année, un travail important a été mené visant à adapter les services rendus pour les adapter au mieux aux besoins de la population, la volonté de la municipalité étant de garder un service public de qualité et accessible à tous.

Ce travail permet de rester sur un budget stable.

Les « **Charges de personnel** » en augmentation de 3,74 % sont impactées par :

- Le Glissement Vieillesse – Technicité : 0,36%
- Le recensement de la population : 1,10%,
- L'augmentation des cotisations CNRACL (3 %) et URSAFF (1%) : 1,86 %
- La création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à 80 % pour la maison des 1 000 premiers dont le salaire est compensé par la CAF pendant 3 ans : 0,6%

La hausse du SMIC de 2% en novembre 2024 qui s'appliquera sur une année entière en 2025 entraine aussi une surcharge sur ce poste.

Cette hausse est donc contenue aux dispositions réglementaires et à la réalisation du recensement, elle témoigne de la grande attention portée à ces dépenses et aux efforts faits pour gérer au mieux les ressources sans transiger sur la qualité du service rendu.

La forte baisse des « **Atténuations de produits** » est la conséquence de la collecte directe par la Région et du Département de leur part de taxe de séjour. La commune ne collectant plus cette taxe pour le compte de ces collectivités, il n’y plus le lieu que cela vienne gonfler artificiellement les dépenses comme les recettes de la commune.

Le Poste « **Autres charges de gestion courante** » est en légère hausse qui traduit la hausse des cotisations auprès de nos partenaires tels que le SDIS, ou le SMGBL.

Les actions du CCAS continuent à être soutenues par le budget communal à hauteur de 242 000 €, que ce soit par le portage de repas, la téléalarme, la maison des citoyens, l’épicerie solidaire, la Maison France Services, les actions en faveurs des aînés et les interventions en matière de logement, le CCAS reste un acteur central de la solidarité et de l’action sociale du territoire.

La commune reste fortement engagée auprès de son tissu associatif dont la vitalité demeure un atout de notre commune. Cet accompagnement se traduit par la mise à disposition de locaux et d’équipements, par des aides matérielles tout au long de l’année et pour les événementiels mais aussi en augmentant les subventions versées.

Les « **charges financières** » augmentent du fait de l’intégration du budget de la Maison de Santé, même si ces intérêts ainsi que le capital de la dette étant couvert par les loyers perçus.

L’ensemble de ces points fixe le montant des dépenses réelles de la commune à 10 827 339€ en hausse de 1,26% par rapport à 2024 malgré l’intégration du Budget de la Maison de Santé marquant l’effort de maîtrise des frais de fonctionnement.

RECETTES

Il est proposé de bâtir les budget 2025 sur les bases suivantes :

	BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Prévision BP2025	Evolution BP/BP
ATTENUATION DE CHARGES	70 000 €	85 495 €	30 000 €	-57,14 %
PRODUITS DES SERVICES	648 750 €	761 604 €	720 200 €	11,01 %
IMPOTS ET TAXES (Attribution de compensation MACS)	1 100 124 €	1 100 223 €	1 100 124 €	0,00 %
FISCALITE LOCALE	7 218 145 €	7 712 465 €	7 515 000 €	4,11 %
DOTATIONS ET PROVISIONS	1 951 520 €	2 020 471 €	1 985 273 €	1,73 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	850 050 €	880 295 €	1 992 600 €	134,41 %
PRODUITS FINANCIERS	100 €	162 €	150 €	50,00 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000 €	4 600 €	5 000 €	0,00 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 843 689 €	12 565 315 €	13 348 347 €	12,70 %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	837 632 €	837 632 €	477 255 €	-43,02 %
TRAVAUX EN REGIE	200 304 €	200 296 €	203 859 €	1,77 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 881 626 €	13 603 243 €	14 029 461 €	8,91 %
SOLDE FONCTIONNEMENT POUR VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			2 750 122 €	

Les « **Atténuations de charges** » sont en baisse, le niveau constaté en 2024 étant la conséquence du versement du 2^{ème} acompte de la subvention pour l’Atlas de la Biodiversité Communale. Le solde de cette subvention sera versé début 2026.

Les absences et donc les remboursements de l’assurance pour le personnel en congés de longue maladie, maladie professionnelle, accident du travail ou congés de longue durée sont difficiles à anticiper, l’hypothèse retenue est de partir sur les dossiers déjà ouverts.

L'augmentation des « **Produits de services** » correspond à une évolution de nos recettes constatées en 2024 et qui doit perdurer en 2025.

La hausse de la fréquentation de notre accueil de loisirs et de la crèche ainsi que le succès des 10km et de La Soustonnaise sont les principales évolutions de ce poste.

Les prévisions sur la « **Fiscalité locale** » restent prudentes notamment sur les droits de mutation. De même, les travaux sur la place des arènes invitent à la prudence sur les droits de places.

Les bases d'imposition des impôts fonciers augmentent réglementairement de 1,7%.

Le montant de la taxe de séjour est réduit automatiquement des parts régionale et départementale qui avaient été incluses dans le budget communal en 2024.

Sur le chapitre « **Impôts et taxes** » le montant reste inchangé, l'attribution de compensation reste au même niveau et constitue l'essentielle de ce poste.

Les « **Dotations et provisions** » progressent légèrement. La DGF et les compensations de l'Etat sur les exonérations de taxes foncières sont en légère hausse depuis 2 ans, le montant est donc adapté mais les données ne nous sont pas encore parvenues.

Enfin, la hausse des « **Autres produits de gestion courante** » est la conséquence des versements des excédents des Budgets Annexes Forêt, Camping et CSIV.

INVESTISSEMENT

	2025
DEPENSES	
FONDS D'INVESTISSEMENT TAXE d'AMENAGEMENT	130 765 €
EMPRUNTS	648 927 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	22 506 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	7 605 655 €
OPERATIONS d'ORDRE (Patrimoniales)	226 125 €
TRAVAUX en REGIE	203 859 €
SOLDE D'EXECUTION 2024	2 145 041 €
RESTES A REALISER 2024	2 330 298 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 313 177 €
RECETTES	
DOTATIONS FONDS DIVERS	3 690 419 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERCUES	1 398 251 €
EMPRUNTS	2 600 000 €
OPERATIONS POUR LE COMPTE D'AUTRUI (MACS)	151 125 €
AMORTISSEMENT	451 000 €
OPERATIONS d'ORDRE (Patrimoniales)	226 125 €
CESSION D'IMMOBILISATION	0 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 750 122 €
RESTES A REALISER 2024	2 046 134 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	13 313 177 €

En dépenses, le remboursement du capital de la dette est de 644K€ en intégrant l'emprunt de la Maison de Santé.

Pour les nouvelles opérations d'équipement, la prévision intègre les besoins en renouvellement de matériel des services, les différentes opérations d'entretien du patrimoine indispensables à sa préservation et toutes les opérations déjà lancées qui se poursuivront en 2025 :

- Modernisation du stade Rémy Goaland. Réception Été 2025
- Rénovation énergétique du pôle social. Réception Automne 2025
- Requalification de la place des Arènes :
 - ✓ Réception phase 1 : Décembre 2025
 - ✓ Réception Phase 2 : Été 2026

A cela s'ajoute les études de programmation pour les projets à venir, la poursuite de la modernisation de l'éclairage public, les interventions sur le réseau d'eau pluvial, et divers aménagements pour aboutir à une enveloppe de nouvelles opérations d'investissement qui se situera à 7,6M€.

Ce programme sera financé par l'autofinancement dégagé du budget de fonctionnement, le FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions de nos différents partenaires ainsi qu'un emprunt de 2,6M€ pour financer les grandes opérations d'aménagement et notamment la requalification de la place des arènes.

Le recours à l'emprunt se fera à 2 niveaux :

- A long terme (25 ans) à hauteur de 2 M€ pour les travaux d'aménagement
- A court terme (2 ans) à hauteur de 600K€ qui seront réalisés uniquement dans l'hypothèse où les dossiers de subvention n'aboutiraient pas ou à défaut de recettes exceptionnelles supplémentaires.

Le budget prévoit des subventions de nos partenaires pour un montant de 1 398 251 € dont la commune a déjà reçu les notifications, les dossiers en cours d'instruction ne sont pas comptabilisés.

ENDETTEMENT - EPARGNE

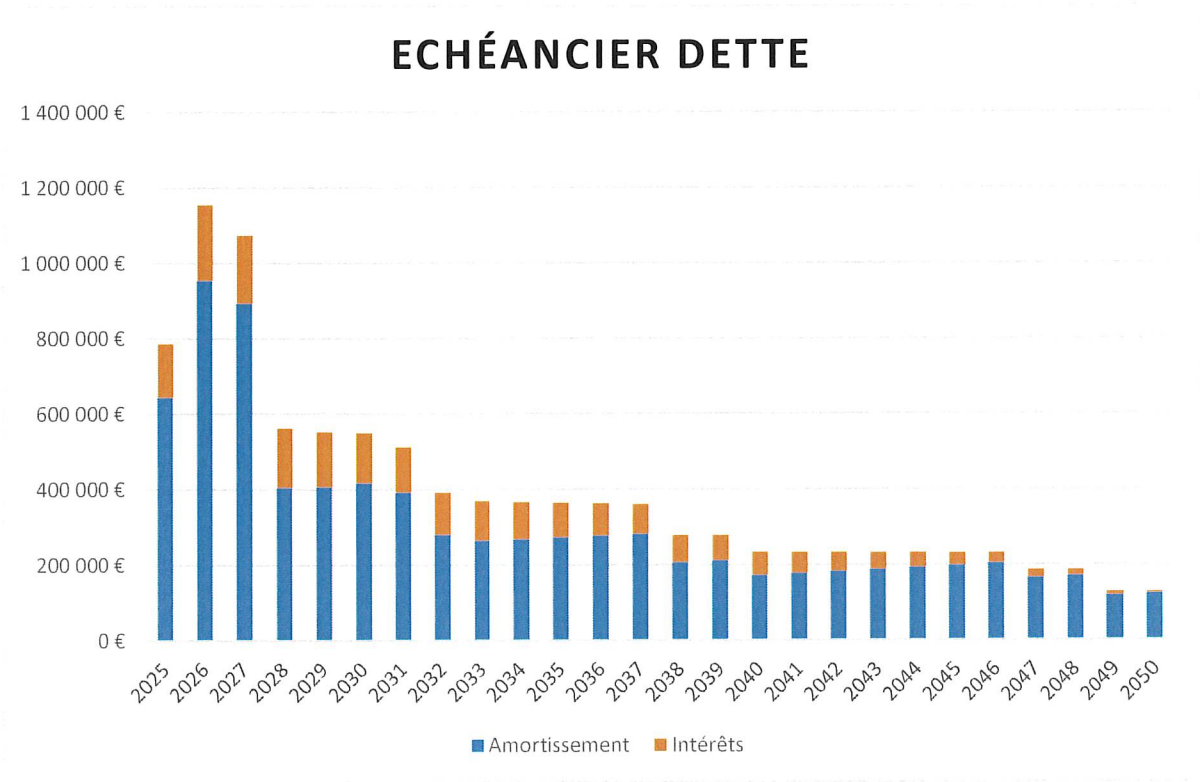
La capacité de désendettement se situe fin 2024 à moins de 3 ans tous budgets confondus.
L'effort de désendettement mené depuis plusieurs années dans une période de hausse des taux d'intérêt permet aujourd'hui d'emprunter dans de bonnes conditions sans obérer les possibilités futures.
La capacité de désendettement à l'issue de l'exercice 2025 doit se situer toujours en dessous du seuil des 3 ans.

NIVEAU d'EPARGNE SUR CA

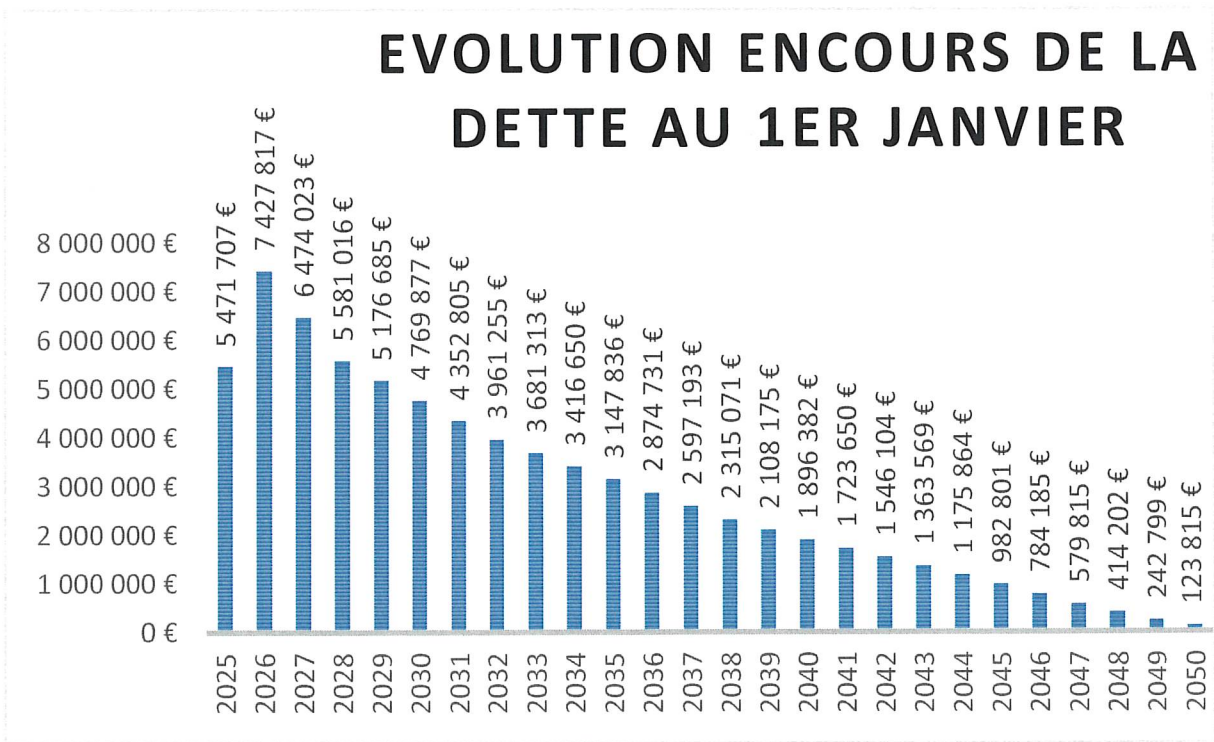
	BUDGET PRINCIPAL					BUDGETS ANNEXES					CONSOLIDES				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion (recettes réelles de F -recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	1 739 655 €	2 057 870 €	1 701 898 €	1 221 491 €	2 369 431 €	941 663 €	878 787 €	887 565 €	523 371 €	511 281 €	2 681 318 €	2 936 657 €	2 589 463 €	1 744 861 €	2 880 712 €
Intérêt de la dette	189 235 €	171 014 €	156 982 €	139 641 €	119 980 €	69 907 €	69 506 €	62 060 €	54 061 €	86 341 €	259 142 €	240 520 €	219 042 €	193 702 €	206 321 €
Epargne brute	1 550 420 €	1 886 856 €	1 544 917 €	1 081 850 €	2 249 451 €	871 755 €	809 282 €	825 504 €	469 309 €	424 941 €	2 422 175 €	2 696 137 €	2 370 421 €	1 551 159 €	2 674 391 €
Capital de la dette	563 835 €	517 453 €	528 374 €	566 711 €	581 534 €	361 367 €	400 345 €	347 863 €	272 197 €	298 816 €	925 202 €	917 799 €	876 237 €	838 908 €	880 350 €
Epargne nette	986 585 €	1 369 402 €	1 016 543 €	515 139 €	1 667 917 €	510 388 €	408 936 €	477 641 €	197 112 €	126 125 €	1 496 973 €	1 778 339 €	1 494 185 €	712 251 €	1 794 042 €
Encours de la dette au 31/12	5 567 906 €	5 550 453 €	5 022 079 €	4 530 419 €	3 953 813 €	2 423 222 €	2 522 877 €	2 175 014 €	3 002 817 €	2 704 001 €	7 991 128 €	8 073 330 €	7 197 093 €	7 533 236 €	6 657 813 €
Capacité de désendettement	3,59	2,94	3,25	4,19	1,76	2,78	3,12	2,63	6,40	6,36	3,30	2,99	3,04	4,86	2,49

EPARGNE SUR BUDGET PRIMITIF

	BUDGET PRINCIPAL					BUDGETS ANNEXES					CONSOLIDES				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion (recettes réelles de F -recettes exceptionnelles- Dépenses réelles de F hors charges financières)	856 493 €	1 078 934 €	620 626 €	1 563 478 €	2 653 371 €	456 698 €	969 100 €	555 300 €	592 050 €	707 600 €	1 313 191 €	2 048 034 €	1 175 926 €	2 155 528 €	3 360 971 €
Intérêt de la dette	174 187 €	157 697 €	145 000 €	125 000 €	136 713 €	71 110 €	61 362 €	55 715 €	87 569 €	32 394 €	245 297 €	219 059 €	200 715 €	212 569 €	169 107 €
Epargne brute	682 306 €	921 237 €	475 626 €	1 438 478 €	2 516 658 €	385 588 €	907 738 €	499 585 €	504 481 €	675 206 €	1 067 894 €	1 828 975 €	975 211 €	1 942 959 €	3 191 864 €
Capital de la dette	518 000 €	529 023 €	567 000 €	581 610 €	648 928 €	415 400 €	348 300 €	272 299 €	302 300 €	235 855 €	933 400 €	877 323 €	839 299 €	883 910 €	884 783 €
Epargne nette	164 306 €	392 214 €	-91 374 €	856 868 €	1 867 730 €	-29 812 €	559 438 €	227 286 €	202 181 €	439 351 €	134 494 €	951 652 €	135 913 €	1 059 049 €	2 307 081 €
Encours de la dette au 31/12	5 550 453 €	5 092 202 €	4 530 419 €	3 953 813 €	7 427 817 €	2 022 877 €	2 175 014 €	1 827 151 €	2 704 001 €	950 313 €	7 573 330 €	7 267 216 €	6 357 570 €	6 657 813 €	8 378 130 €
Capacité de désendettement	8,13	5,53	9,53	2,75	2,95	5,25	2,40	3,66	5,36	1,41	7,09	3,97	6,52	3,43	2,62



Evolution encours de la dette (emprunts 2,6M€ inclus)



ENGAGEMENT PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le budget 2025 prévoit la clôture des Autorisations de Programme suivantes :

- Budget Principal - AP20-01 Rénovation Ecole Gensous
- Budget Principal - AP23-02 : Aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- Budget Maison de Santé AP 21-01 Maison de Santé

Les Autorisations de programme en cours évoluent de la manière suivante :

BUDGET COMMUNE

N°AP	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
AP 23.01	Rénovation énergétique et modernisation du pôle social	1 987 079 €	184 179 €	1 802 900 €	SO
AP 24-01	Rémy Goalard / CPO Requalification	3 064 470 €	629 065 €	2 435 405 €	SO

Le Budget 2025 prévoit une nouvelle autorisation de programme définie comme suit :

N°AP	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
AP 25.01	Requalification de la place des arènes Phase 1	3 672 000 €	3 055 000 €	617 000 €
	Requalification de la place des arènes Phase 2	2 328 000 €	0 €	2 328 000 €

Détails du financement :

- MACS PPI Voirie : 470 000 €
- DETR (phase 1 et 2) : 1 500 000 €
- Région Nouvelle Aquitaine : 90 000 €
- Département des Landes : 300 000 €
- Pays ALO Feder : 150 000 €
- Autofinancement / Emprunt
- FCTVA

LES RELATIONS AVEC L'INTERCOMMUNALITE (MACS)

Créée en 2002, la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 23 communes (Soustons y adhère depuis son origine). La communauté de communes exerce en lieu et place des communes, les compétences obligatoires suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire (ZAC, PLUI, mobilité) ;
- Développement économique (ZAC, commerce, tourisme) ;
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- Aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets.

Auxquelles il convient d'ajouter des compétences optionnelles et facultatives :

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction et entretien d'équipements culturels et sportifs ;
- Action sociale ;
- Création et gestion des maisons de services au public ;
- Gestion des cours d'eau
- Accompagnement et soutien aux manifestations culturelles et sportives
- Pilotage du projet éducatif communautaire
- Numérique (AMI), informatique et haut débit ;
- Restauration collective ;
- Crèche à vocation économique
- Aménagement et exploitation des ports maritimes ;
- Légumerie ;
- Traitement des déchets de venaison.
- Soutien au développement de site d'enseignement supérieur

Lors du transfert de la fiscalité issue des entreprises (taxe professionnelle), un financement de ces services a été acté. Il doit respecter une certaine neutralité entre la fiscalité reçue et les charges transférées. C'est ce qu'on appelle l'attribution de compensation (AC). Son montant peut évoluer en fonction de nouveaux transferts de compétences. Son évolution est stable.

Evolution de l'attribution de compensation perçue par la commune de SOUSTONS :

Attribution de compensation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 128 950 €	1 106 743 €	1 106 928 €	1 100 072 €	1 100 099 €	1 100 000 €

L'attribution de compensation reste stable, aucun transfert important de compétence n'ayant eu lieu, et aucun n'étant prévu pour l'année 2025.

BUDGETS ANNEXES

CSIV

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Prévision BP2025	Evolution BP/BP
CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 100 €	14 071 €	15 000 €	6,38 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 €		100 €	0,00 %
CHARGES FINANCIERES	14 000 €	12 912 €	11 809 €	-15,65 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €		270 000 €	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 200 €	26 983 €	296 909 €	952,87 %
OPERATIONS D'AMORTISSEMENT	86 464 €	86 463 €	90 267 €	4,40 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	114 664 €	113 446 €	387 175 €	237,66 %

Les charges courantes du budget CSIV restent stables, l'évolution est uniquement due au reversement effectué au budget général.

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Prévision BP2025	Evolution BP/BP
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	132 000 €	220 950 €	312 000 €	136,36 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	132 000 €	220 950 €	312 000 €	136,36 %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	83 959 €	83 959 €	135 562 €	61,46 %
TRAVAUX EN REGIE	11 918 €	11 918 €	12 516 €	5,02 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	227 877 €	316 827 €	460 078 €	101,90 %
SOLDE FONCTIONNEMENT POUR VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			72 903 €	

Les recettes sont toujours constituées de la redevance (part fixe et part variable), la part variable pour 2025 étant en forte hausse après la bonne année 2024 du CSIV.

INVESTISSEMENT	2025
DEPENSES	
EMPRUNTS	55 500 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	110 153 €
OPERATIONS D'ORDRE Amortissement	12 516 €
SOLDE D'EXECUTION 2024	67 818 €
RESTES A REALISER 2024	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	245 988 €
RECETTES	
DOTATIONS FONDS DIVERS	67 818 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERCUES	15 000 €
EMPRUNTS	0 €
AMORTISSEMENT	90 267 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 903 €
RESTES A REALISER 2024	0 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	245 988 €

Les investissements prévoient le remboursement des emprunts et des opérations d'équipements nouvelles pour 110 000 € dont la fin de l'aménagement des lignes d'eau d'aviron.

CAMPING

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Prévision BP2025	Evolution BP/BP
CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 000 €	28 439 €	30 000 €	0,00 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000 €	0 €	5 000 €	-50,00 %
CHARGES FINANCIERES	27 469 €	27 460 €	20 585 €	-25,06 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	350 000 €	350 000 €	800 000 €	128,57 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	417 469 €	405 899 €	855 585 €	104,95 %
OPERATIONS D'AMORTISSEMENT	163 730 €	163 730 €	162 422 €	-0,80 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	581 199 €	569 629 €	1 018 007 €	75,16 %

Les charges courantes du budget Camping restent stables, l'évolution est uniquement due au reversement au budget général des excédents capitalisés sur les exercices précédents.

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Prévision BP2025	Evolution BP/BP
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	605 000 €	605 000 €	605 000 €	0,00 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	605 000 €	605 000 €	605 000 €	0,00 %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	703 030 €	703 030 €	729 483 €	3,76 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 308 030 €	1 308 030 €	1 334 483 €	2,02 %
SOLDE FONCTIONNEMENT POUR VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			316 476 €	

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la redevance annuelle.

INVESTISSEMENT	2025
DEPENSES	
EMPRUNTS	180 355 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	25 000 €
SOLDE D'EXECUTION 2024	8 918 €
RESTES A REALISER 2024	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	214 274 €
RECETTES	
DOTATIONS FONDS DIVERS	8 918 €
EMPRUNTS	0 €
AMORTISSEMENT	162 422 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	42 933 €
RESTES A REALISER 2024	0 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	214 274 €

Les opérations d'investissement actuellement envisagées étant limitées à 25 000 € et les remboursements d'emprunts s'élevant à 180 000 €, le besoin de financement issu de la section de fonctionnement est donc limité à 42 933 €.

Le budget Camping devrait être voté en suréquilibre de 273 500 €

FORET

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Prévision BP2025	Evolution BP/BP
CHARGES A CARACTERE GENERAL	169 750 €	166 800 €	217 300 €	28,01 %
CHARGES DE PERSONNEL	46 000 €	45 112 €	46 000 €	0,00 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	353 600 €	353 510 €	642 100 €	81,59 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	569 350 €	565 422 €	905 400 €	59,02 %
OPERATIONS D'AMORTISSEMENT	22 254 €	22 187 €	20 000 €	-10,13 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	591 604 €	587 609 €	925 400 €	56,42 %

Les dépenses de fonctionnement évoluent du fait du remplacement d'un tracteur par un nouvel engin pris en location et du montant du reversement effectué au budget principal.

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP + DM 2024	CA 2024 prévisionnel	Prévision BP2025	Evolution BP/BP
PRODUITS DES SERVICES	354 500 €	516 951 €	746 000 €	110,44 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 €		100 €	0,00 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS			23 000 €	SO
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	354 600 €	516 951 €	769 100 €	116,89 %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	683 779 €	683 779 €	207 579 €	-69,64 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 038 379 €	1 200 730 €	976 679 €	-5,94 %
SOLDE FONCTIONNEMENT POUR VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			51 279 €	

Les recettes sont constituées des ventes de bois prévues dans le plan de gestion avec l'ONF ainsi que de la reprise du matériel remplacé.

INVESTISSEMENT	2025
DEPENSES	
EMPRUNTS	0 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	71 279 €
SOLDE D'EXECUTION 2024	405 541 €
RESTES A REALISER 2024	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	476 820 €
RECETTES	
DOTATIONS FONDS DIVERS	405 541 €
EMPRUNTS	0 €
AMORTISSEMENT	20 000 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	51 279 €
RESTES A REALISER 2024	0 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	476 820 €

En l'absence d'emprunt sur ce budget les dépenses d'Investissement sont uniquement composées d'opération d'équipement et de reboisement de parcelles.

Ces dépenses imposent un virement de la section de fonctionnement de 51 279 €.

Madame le Maire indique : « Pour répondre à la question précise de Sébastien TEULE, la capacité de désendettement 2025 en consolidé sera de 2,62 années en considérant les recettes qui viennent des budgets annexes. Y-a-t-il des observations concernant le débat d'orientations budgétaires ? »

Monsieur Sébastien TEULE : « Le premier DOB n'étant pas conforme, nous revoilà ! Avec des analyses prospectives sur l'épargne et l'endettement, avec des éléments sur les budgets annexes et même un tableau sur l'attribution de compensation. Nous aurions pu nous épargner de venir deux fois pour cela. Lors de la précédente séance, mes questions portaient effectivement sur notre capacité de désendettement prévisionnelle, suite à votre proposition de faire un nouvel emprunt ; j'ai trouvé une réponse dans la nouvelle note de synthèse. J'aurai cependant une question sur l'épargne. Pour justifier l'augmentation des impôts, Monsieur Alain CAUNEGRE, dans le bulletin municipal de Juillet 2024 nous informait, je cite « que nos dépenses devenaient supérieures à nos recettes, conduisant à une épargne nette négative ». Mais, si l'on regarde, le niveau d'épargne sur les comptes administratifs, on constate, qu'aucun exercice ne présente une épargne nette négative, ni dans le budget principal, ni dans les budgets annexes. En 2023, il y a certes une baisse notable mais le niveau d'épargne consolidés se situe en fin d'exercice à 712 251 €, ce qui reste conséquent. Cette information ne semble donc pas être conforme à la réalité : auriez-vous une explication ? A quel moment, la commune de Soustons a-t-elle connu une épargne négative ?

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Les termes étaient impropres. Dans mon esprit, pourquoi je voulais souligner que l'épargne nette était insuffisante pour assurer le financement du budget investissement.

Je vais reprendre votre note de la dernière fois sur laquelle nous pouvons rectifier quelque chose aussi. Vous dites : « l'épargne nette dont on a pu constater l'affaïssement en 2024 », ce n'est pas le cas. »

Monsieur Sébastien TEULE : « Ce sont les propos de Madame le Maire. »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « en 2023 oui pas en 2024. »

Monsieur Sébastien TEULE : « C'est un malentendu, vous n'avez pas compris ce que je voulais dire. »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Vous avez fait passer votre note pour que ce soit pris en compte dans le procès-verbal donc je crois avoir bien compris »

Monsieur Sébastien TEULE : « Je vais vous expliquer, si vous relisez la phrase, c'est bien en 2024 lors de l'adoption du budget primitif que nous constatons tous ensemble qu'il y avait un affaïssement. Nous constatons en 2024 un affaïssement. »

Madame le Maire : « L'épargne nette était descendue en 2023 à 712 251 €, en effet compte tenu des éléments sur lesquels nous n'avons pas d'emprise notamment les règles nationales, si nous étions restés sur le même niveau d'emprunt, nous aurions eu un effet ciseau. C'est une décision compliquée d'augmenter les taux de fiscalité, mais cela nous permet aujourd'hui de retrouver des perspectives d'investissement tant en service public qu'en investissement structurants pour les soustonnaises et soustonnais. »

Monsieur Olivier PEANNE : « Je souhaiterais revenir sur les deux emprunts. A priori l'emprunt budgété 2024 n'a pas été levé (Madame le Maire confirme). Une chose m'a surpris, compte tenu de la levée de cet emprunt de 2M6 €, notre charge d'intérêt n'augmente pas sur 2025 et compte tenu que les intérêts de la maison de santé sont maintenant comptabilisés sur le budget principal. L'emprunt de 2M € ou celui de 600 000 € interviendrait en fin d'exercice ? Est-ce que la décision a été prise ou pas ? Et si vous faites un emprunt, est ce auprès d'un partenaire ou plusieurs ? Avez-vous les taux ? »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Sur les documents prévisionnels, les charges financières augmentent. C'est l'impact de la maison de santé. Les emprunts historiques génèrent des intérêts moindres en 2025 qu'en 2024. La réalisation des emprunts sera conditionnée par les besoins en trésorerie. Pour illustrer, sur les recouvrements des subventions, nous en attendons une de l'Europe de 1M€, qui devrait être dans notre trésorerie. Selon ces éléments le prêt sera déclenché plus ou moins rapidement.

Pour les deux emprunts, il y aura bien sûr plusieurs organismes consultés. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025.

Monsieur Florian DEYGAS : « Madame le Maire, chers collègues, notre groupe d'opposition souhaite revenir ce soir sur un sujet grave, qui suscite de nombreuses interrogations chez les Soustonnaises et les Soustonnais : le départ de l'agente de police municipale. Nous avons récemment échangé avec une habitante — dont nous tairons le nom par respect — mais que vous connaissez bien, Madame le Maire, comme plusieurs ici. Cette personne affirme avoir été victime d'un vol, commis par cette agente dans le cadre de ses fonctions. Des faits graves, toujours selon la victime, et qui auraient été confirmés à l'issue d'une enquête de gendarmerie. D'après ses propos : une plainte aurait été déposée, les caméras de la Poste exploitées, une condamnation prononcée, un remboursement partiel effectué, et une somme versée au Trésor public. Nous avons entendu parler d'une mise à pied, il y a plusieurs mois. Pas par des canaux officiels, mais par des habitants. Nous étions restés silencieux, par prudence. Car il faut toujours se méfier des rumeurs. Mais aujourd'hui, la cohérence du témoignage et la gravité des faits présumés imposent que la lumière soit faite. La commission sécurité ne se réunissant jamais, nous nous voyons obligés d'aborder ce sujet ici, publiquement. Jusqu'à aujourd'hui, cette affaire n'a jamais été portée à la connaissance du conseil municipal. Certains élus de votre majorité affirment encore ne pas être au courant. Aucun mot, aucun geste n'a été adressé à la victime. Pourquoi la victime n'a-t-elle reçu aucun soutien de vous, Madame le Maire, ni de votre groupe ? Alors, que s'est-il réellement passé ? Et surtout, pourquoi ce silence ? Dans une affaire impliquant une agente assermentée, rémunérée par de l'argent public, censée protéger les citoyens, le silence devient un choix politique. Et c'est un choix qui interroge. Des habitants ont interpellé la majorité municipale, sans jamais obtenir de réponse. Ils attendent des explications. Ils attendent de la considération.

De plus, la presse n'est pas conviée de manière régulière aux conseils municipaux — comme celui de ce soir, par exemple. Je n'ose croire que cela soit volontaire de la part de votre majorité. Mais là encore, cela alimente le sentiment de silence et d'opacité. Nous ne sommes pas ici pour accuser, mais pour affirmer une exigence simple : celle de la transparence.

Et précisons-le clairement : cette situation ne doit en aucun cas jeter le discrédit sur l'ensemble de notre police municipale. Nous leur adressons notre soutien, car eux aussi subissent les conséquences de cette affaire, dans un contexte déjà difficile. La transparence n'est pas une option. C'est un principe démocratique. Et s'il y a eu des fautes, des erreurs ou de la complaisance, il est temps de les reconnaître. Parce que ce que vous appelez "le silence", les habitants, eux, l'appellent le mépris. Merci. »

Madame le Maire : « Il y a deux choses. Les faits doivent être jugés par la justice et en tant qu'élue et maire je ne dois pas commenter. Concernant l'agent, je l'ai reçu et j'ai fait la part des choses entre sa manière de servir et le dérapage qu'elle a commis et avoué. J'ai fait la part des choses en tant qu'employeur, j'ai agi en pleine conscience en considérant sa manière de servir et l'acte qu'elle a commis. J'ai pu en discuter avec elle.

Nous avons plus de 100 agents, ce n'est pas l'objet et le lieu du conseil municipal de commenter l'ensemble de la vie de la commune. La victime ne m'a pas demandé audience et si elle le souhaite je peux la recevoir.

Monsieur DEYGAS vous parlez de prudence dans vos propos. J'ai été amenée à lire une de vos dernières publications qui relate au présent, à l'affirmatif un fait qui se serait passé à Soustons avec des termes que vous employez : « les faits de délinquance deviennent de plus en plus récurrents ». Quels sont les faits et les chiffres qui vous permettent d'affirmer que les faits de violences deviennent de plus en plus récurrents sur la commune ? »

Monsieur Florian DEYGAS : « Ce ne sont pas ceux que la commission sécurité nous communique madame le Maire. Par contre j'ai dit récurrent ? Lente et sûrement plutôt ! »

Madame le Maire : « Vous avez dit récurrent, je les ai retrouvés. Quels sont les faits ? Nous avons eu les chiffres communiqués lors de la réunion avec la Gendarmerie ; les voici : sur les atteintes aux biens en 2024 nous avons déploré 30 cas contre 34 en 2023 ; s'agissant des interventions nous en avons eu 56, là aussi c'est en baisse. Je voudrais vous sensibiliser sur la prudence qui est de mise, lorsque vous évoquez des faits. Mais il me semble qu'il faut employer le conditionnel surtout quand nous sommes élus, nous nous devons de ne pas surréagir sur des faits où l'enquête est en cours. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Réunissez-nous en commission sécurité. »

Madame le Maire : « Les gendarmes nous ont donné les chiffres il y a 15 jours. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Je serai ravi d'avoir une commission sécurité pour les commenter comme nous en avons eu deux en 6 ans où les chiffres nous avez été présentés et c'était très intéressant. On aurait pu évoquer ces faits-là. Vous dites que l'enquête n'est pas terminée ? »

Madame le Maire : « Laquelle ? »

Monsieur Florian DEYGAS : « Sur le sujet principal. »

Madame le Maire : « Oui et elle semble plus compliquée qu'il n'y paraît. Moi ce que je vous invite à faire c'est que quand vous relayez quelque chose employez le conditionnel. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Moi je vous conseille aussi de faire preuve de transparence et de nous dire les faits sans que l'on aille dans la rue et nous dire que l'on ne comprend pas ce qu'il s'est passé, ça éviterait ce genre de débat en conseil où je n'ai pas envie d'afficher cette ancienne agente municipale. »

Madame le Maire : « Si l'on doit parler de tous les ragots de la ville nous n'en avons pas fini. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Les ragots de la ville ?! Nous parlons d'une agente assermentée qui aurait volé »

Madame le Maire : « Je ne vous parle pas de ça je vous parle de votre dernière publication. Puisque vous avez parlé de prudence dans vos propos introductifs, je vous rappelle votre dernière intervention sur un événement qui se serait passé à Soustons, une agression. Parlez au conditionnel, il y a une enquête en cours vous dites que la violence est de plus en plus récurrente, la question que je vous pose quels sont les chiffres qui vous permettent d'écrire dans votre compte Facebook que les faits sont de plus en plus récurrents alors que nous avons des chiffres en baisse. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Je ne peux pas confirmer que nous avons des chiffres en baisse puisque je ne les connais pas. »

Madame le Maire : « Donc vous ne pouvez pas l'écrire. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Je sais ce que je vois ce que j'entends. »

Madame le Maire : « C'est le problème des réseaux sociaux, tout le monde relaie tout ce qu'il voit et entend. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Non je vous parle des personnes qui viennent nous voir. »

Madame le Maire : « Revoyez votre dernière publication monsieur DEYGAS. »

Monsieur Florian DEYGAS : « Revoyez votre façon de nous répondre sur des faits qui concernent la collectivité. »

Monsieur Sébastien TEULE : « Par contre concernant Sud-ouest, je ne vois plus les affaires municipales ? »

Madame le Maire : « Nous avons une correspondante, on lui envoie les communiqués de presse, elle est au courant qu'il y a des conseils municipaux. »

Monsieur Sébastien TEULE : « Elle peut venir. »

Madame le Maire : « Je ne peux pas imposer à la presse de venir. »

Monsieur Philippe SAINT MARTIN : « Pour ce soir elle ne le savait pas. »

Madame le Maire : « Exceptionnellement si elle n'a pas été au courant je m'en excuse. Mais toutes les autres fois je peux vous affirmer qu'elle a été informée. Je ne peux pas régler les affaires de Sud-Ouest. »

Monsieur Sébastien TEULE : « Madame CHAMBON fait des articles sur tout autre sujet mais jamais le conseil municipal. »

Madame le Maire : « Interrogez Sud-Ouest, nous ne pouvons pas interférer sur leur publication. »

Monsieur Olivier PEANNE : « C'est vrai que l'état de santé de son mari l'a préoccupée et aujourd'hui elle a des raisons peut être de ne pas être présente. Mais c'est vrai comme le dit à juste propos Sébastien, elle fait beaucoup d'intervention à propos de plusieurs sujets. Lorsque nous lui envoyons quelque chose, elle ne nous envoie même plus d'accusé réception. Vous n'y êtes pour rien mais ... »

Madame le Maire : « Et inversement, pour nous non plus elle n'intervient pas. Par contre, sur le fait que la date du CM ne lui aurait pas été communiquée je vérifierai cette information. Et si c'est le cas, c'est une erreur. D'habitude on l'invite et on l'informe des dates du conseil. »

Madame le Maire : « Y a-t-il d'autre intervention ? »

Monsieur Olivier PEANNE : « Serait-il possible d'avoir lors du budget primitif, une évolution en valeur des bases servant aux principaux impôts locaux sur au moins 3 ans compte tenu à la fois de l'inflation et de la hausse des taux afin de voir comment les recettes ont impacté le budget de la commune ? »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Oui pas de soucis. Si vous avez des demandes de documents spécifiques, faites-le suffisamment tôt afin que nous les préparions. »

Madame le Maire : « On dissocie les recettes en taux et base, c'est bien ça ? »

Monsieur Olivier PEANNE : « Oui. Nous avons une enveloppe globale que nous appelons fiscalité locale, or dans cette enveloppe il y a beaucoup de postes, mais les postes principaux compte tenu de la hausse des valeurs locatives il serait intéressant de voir quelles valeurs supplémentaires cela a généré. »

Monsieur Alain CAUNEGRE : « Pour moi il n'y a pas de souci on vous les présentera. »

Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL

